

Paris le 4 Mai 2023.

à

Madame Elisabeth BORNE,
Première Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 - Paris

Madame la Première Ministre,

Nous avons suivi avec attention l'annonce présidentielle concernant la revalorisation des salaires des enseignants de l'Education Nationale.

Nous avons ainsi constaté que cette revalorisation se fera à travers le régime indemnitaire, notamment, avec l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves et l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Elèves.

Selon le principe de parité entre les fonctions publiques, les enseignants territoriaux d'enseignement artistique qui bénéficient actuellement de ce même régime indemnitaire, étant par ailleurs exclus du RIFSEEP, doivent bénéficier de cette même revalorisation.

Nous n'ignorons pas qu'il appartient à chaque collectivité de prendre la délibération correspondante. Mais nous pensons néanmoins que l'Etat doit rappeler à l'ensemble des collectivités territoriales cette possibilité qui pour nous est nécessaire.

Ce rappel est pour nous indispensable dans le cadre de la défense du pouvoir d'achat des enseignants artistiques territoriaux, et alors qu'une grande partie d'entre eux devrait être reclassée en catégorie A (le CSFPT a pris cette décision non suivie d'effet en 2018!).

Comptant sur votre bienveillante attention portée à ce courrier et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Première Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le SNEA-UNSA,
Michel VENTULA
Secrétaire Général

